

Le Proviseur  
La Principale

**Objet : Mise en œuvre de la vaccination des collégiens et des lycéens**

Référence : <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2021-2022-protocole-sanitaire-et-mesures-de-fonctionnement-324257>

n° 01-2021

Affaire suivie par :

Arnaud Combet

Stephanie Bronquart

Madame, Monsieur,

**L'Éducation Nationale**, en conformité avec la lutte contre la Covid-19, a décidé de mettre en œuvre une **campagne massive de vaccination des collégiens et des lycéens**.

Sur la ville de Figeac, cette campagne débutera le **13 septembre 2021**. Le lieu de vaccination retenu **sera le lycée Champollion (salle polyvalente)**.

Des créneaux spécifiques seront réservés pour les collégiens et les lycéens. Aussi, pour nous permettre de construire une organisation cohérente qui ne perturbera pas trop les cours, nous vous demandons, si vous le souhaitez, dès à présent de remplir **l'autorisation parentale** jointe à ce courrier et de la rapporter sans faute, par l'intermédiaire de votre enfant, le jour de la rentrée au collège ou au lycée.

Dans le cas où vous avez déjà commencé le protocole de vaccination de votre enfant, il n'est pas nécessaire de remplir le document.

La direction du collège et du lycée reste disponible pour répondre à vos interrogations.

Nous souhaitons à vos enfants une bonne rentrée scolaire.

Très cordialement,

Le Proviseur

Arnaud Combet



La Principale

Stephanie Bronquart

